

Image not found or type unknown



Travaux réalisés dans un bien indivis

Par **pierre54395**, le **23/03/2010** à **11:21**

Bonjour,
Mon ex épouse qui occupe notre maison indivise veut réaliser des travaux. Suis je tenu de payer la moitié immédiatement, sachant que j'ai refusé de donner mon accord aux devis présentés?
Merci